



Environ 130 groupements hospitaliers de territoire (GHT) seront créés, selon les déclarations de la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, lors d'une conférence de presse, tenue le jeudi 30 juin 2016, qui avait pour thème « *Ce qui change au 1er juillet* ».

Les GHT ont été instaurés par la loi de santé du 26 janvier 2016, les agences régionales de santé (ARS) devant arrêter leurs listes au 1^{er} juillet.

Lors de la conférence de presse, Marisol Touraine a déclaré que « *Les remontées des ARS au ministère ne devraient être définitives que vendredi, mais sur à peu près 850 hôpitaux en France, nous devrions aboutir à 130 groupements hospitaliers.* »

Initialement, l'objectif était de créer 150 à 250 GHT, selon le rapport de la mission Hubert-Martineau chargée de préparer leur déploiement, paru en mai 2015. En début de semaine, la Fédération hospitalière de France (FHF) estimait qu'il y aurait 130 à 145 GHT, selon l'Agence de presse médicale.

« *Ces groupements seront de nature très variable* », a commenté Marisol Touraine lors de la conférence. La preuve, selon la Ministre « *que les ARS ont tenu compte des spécificités locales.* »

Les GHT regrouperont de « *deux à 20 établissements* », le maximum étant atteint dans les Bouches-du-Rhône. Ils couvriront des bassins de 50 000 à plus de 2 millions d'habitants.

Une dizaine d'hôpitaux psychiatriques devraient recevoir une dérogation de l'ARS leur permettant de ne pas être rattachés à un GHT. De plus, « *moins de 10 établissements généraux* » devraient recevoir une dérogation. Marisol Touraine a notamment cité le centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, à Paris, « *compliqué* » à inscrire dans une coopération territoriale en raison de sa spécialisation. L'entourage de la ministre a aussi évoqué le centre hospitalier départemental de Castelluccio (Ajaccio), qui associe des activités de psychiatrie et de médecine somatique. Outre-mer, quelques établissements au « *case mix d'offre de soins atypique* » vont avoir une dérogation, selon l'Agence de presse médicale.

Interrogée sur les possibilités de réajustements de périmètre, la Ministre a jugé « *que la carte à laquelle nous aboutissons est satisfaisante* », sans pour autant exclure que « *certaines GHT puissent, à moyen terme, s'agrandir ou qu'on puisse aboutir à des fusions de GHT.* [...] On ne

peut pas exclure que certaines coopérations s'élargissent à l'occasion de la rédaction du projet médical partagé (qui s'effectuera sur une durée d'un an) », a-t-elle aussi estimé.

Toutefois, si les périmètres sont revus, « *ce sera marginal* », a-t-elle nuancé.

Selon la Ministre, « *l'Etat et les ARS ont levé des inquiétudes* » des élus et des petits hôpitaux qui craignaient d'être remis en cause, en assurant que les GHT permettraient de maintenir une « *offre différenciée et graduée* » dans les territoires, a-t-elle analysé.